

# COMMUNE DE PLOGASTEL SAINT GERMAIN BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LE BORDEREAU DES PRIX CI-DESSOUS EST VALABLE POUR L'ANNEE 2015/2016 (LES MODALITES DE REVISION SONT PRECISEES A L'ARTICLE 7.3 C.C.A.P.).

## Attention : seuls les prix H.T. sont contractuels

Le candidat devra s'assurer de la cohérence entre les prix T.T.C. résultant de son calcul figurant au détail estimatif et les prix H.T. indiqués dans les tableaux ci-dessous

### AUTOCARISTES OU ARTISANS TAXIS

	<i>Prix HT contractuel avec 2 décimales</i>	<i>TVA</i>	<i>Prix TTC (non contractuel)</i>
Mise à disposition journalière d'un véhicule de moins de 9 places (8 passagers) <sup>1</sup>		10 %	
Prix unitaire kilométrique <sup>2</sup>		10 %	

### AUTOCARISTES (tous les prix doivent être renseignés)

		<i>Prix HT contractuel avec 2 décimales</i>	<i>TVA</i>	<i>Prix TTC (non contractuel)</i>
<b>Mise à disposition journalière d'un véhicule<sup>1</sup></b>				
PC	Car de petite capacité - de 23 places (22 passagers)		10 %	
PC	Car de petite capacité en enchaînement*		10 %	
C	Car de capacité supérieure (de 23 passagers et plus)		10 %	
C	Car de capacité supérieure en enchaînement*		10 %	
<b>Prix unitaire kilométrique<sup>2</sup></b>				
PC	Car de petite capacité - de 23 places (22 passagers)		10 %	
C	Car de capacité supérieure (de 23 passagers et plus)		10 %	

\* Le candidat est invité à proposer un prix destiné à s'appliquer dans le cas où le véhicule en question effectue au quotidien un autre service en enchaînement avec celui prévu au présent marché

<sup>1</sup> Ce prix rémunère pour une période d'une journée de fonctionnement, la mise à disposition d'un véhicule selon les capacités indiquées ci-dessus. Cette mise à disposition correspond aux charges fixes d'un véhicule. Les postes à prendre en compte sont toutes les charges non comprises dans le terme variable (terme unitaire kilométrique).

<sup>2</sup> Le prix unitaire kilométrique correspond au prix pour 1 km roulé selon les capacités indiquées ci-dessus. Il inclut tous les frais proportionnellement au kilométrage réalisé.

**ENGAGEMENT SUR LES KILOMETRES A VIDE**

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT, POUR CHAQUE VEHICULE UNE JUSTIFICATION DES  
KILOMETRES A VIDE**

<b>LIGNE</b>	<b>Jours de transport</b>	<b>Nb kms à vide* pour la journée complète</b>
167167-A	LMJV	
167167-B	Me	

*\* cf article 7.2 du CCAP*

Fait en un seul original

A....., le .....

Le titulaire,  
(signature et cachet)